8405 : résumé

Le projet de loi a pour objet de modifier la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d’aides pour la promotion de la durabilité, de l’utilisation rationnelle de l’énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement. Les modifications proposées ont pour but de favoriser et d’accélérer les travaux de rénovation énergétique, ainsi que la transition énergétique des ménages vers les énergies renouvelables.

Le projet de loi prévoit ainsi de prolonger les aides financières *Klimabonus Wunnen*. Il vise à prolonger de 18 mois l’augmentation du « bonus de remplacement » de 30% à 50% pour le remplacement de chaudières alimentées au combustible fossile ou de systèmes de chauffage électrique par des solutions plus écoénergétiques. De plus, un supplément de 25% sera accordé pour les projets d'assainissement énergétique durable. Enfin, il est également proposé de ne pas prolonger, au-delà d'une période de transition de trois mois (de juillet à septembre 2024), le supplément de 25% sur les aides financières pour les installations solaires photovoltaïques en autoconsommation ou dans le cadre d’une communauté énergétique. L'aide financière sera ainsi réduite à 50% des coûts effectifs pour les installations commandées à partir du 1er octobre 2024.

.